

COMMUNE DE VAULX (Haute-Savoie)



**Procès-Verbal du Conseil municipal
du 07 Juillet 2023 à 20H00**

Ouverture du Conseil à 20h00

Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU
Absents excusés : Philippe HELF, Murielle NAGEL, Christophe BOCQUET (arrivée à 20h35), Philippe BREVET, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER.

Procurations Philippe HELF à Chantal MARCHAND, Murielle NAGEL à Valérie FAVRE, Philippe BREVET à Danielle DEPLANTE, Christophe DOUARD à Gil BENICHOU, Emmanuel SERRIER à Cédric VERNEY

- Désignation d'un secrétaire de séance : Cécile FANTINI
- Approbation du procès-verbal du 02 Juin 2023 : point reporté au prochain conseil
- Compte rendu des décisions prises par délégation
- Ordre du jour

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Délibération 20230707_030
Promotion interne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 juin 2023 relatif au projet d'arrêté des lignes directrices de gestion en matière de Ressources Humaines,
Vu la délibération n°20221202_044 du 02 décembre 2022 relatif au tableau des effectifs, créant le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe,
Vu la délibération n°20230504_026 du 04 mai 2023 relative au taux de promotion pour les avancements de grade,

Considérant ce qui suit :

- Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.
- Une délibération doit fixer ce taux, appelé « *ratio promus – promouvables* », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.
- Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.
- Il convient de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.
- Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de fixer par délibération, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE :

- D'annuler la délibération n°20230504_026 et de la remplacer par la présente,
- De fixer les taux de promotion d'avancement de grade par le dispositif suivant :

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux %
C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	100%
C	Adjoint technique territorial	Adjoint Technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%

- Que ce taux sera revu annuellement, en particulier à l'issue des entretiens individuels annuels du personnel ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- De soumettre cette nouvelle délibération à l'approbation du prochain CST,
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2023.

**Délibération 20230707_031
Admission en non-valeur**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la Trésorerie de RUMILLY a adressé à la commune l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pas pu être recouvrées.

Ces titres ou articles de rôles couvrent une période allant de 2017 à 2020 et son répartis comme suit :

2017	Entreprise	Entreprise fermée (dégradation de barrière)	2 020,00 €
2020	Particulier	Reste inférieur au seuil de poursuite	0,40 €
		TOTAL en non-valeur	2 020,40 €

Ces créances s'élèvent à un montant de 2 020,40€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE:

- D'ADMETTRE les non-valeurs désignées précédemment pour un montant total de 2 020,40€

- DE MANDATER cette somme au compte 6541

B. INTERCOMMUNALITE

1) Point sur les différentes commissions

- Eau et assainissement : réunion de présentation de l'activité de la SAUR, et discussion sur le sujet du prix de l'eau qui va évoluer à la hausse
- Urbanisme : réunion en présence du Cabinet Espaces et Mutations, pour accompagner la révision du PLUi, en 2025. Une mise à jour des plans sera faite.
- COPIL CIAS : réunion de présentation par le bureau d'études, quelques points de discussions sur la petite enfance, la jeunesse (en particulier sur l'accueil loisirs).

Arrivée de Christophe BOCQUET à 20h35

- Déchets : point sur la nouvelle réglementation obligatoire anti-gaspillage et ses conséquences sur la cantine scolaire, nouvelle distribution des composteurs le 07 novembre avec présence possible sur le marché le dimanche

C. COMMISSIONS / GROUPES DE TRAVAIL / INFORMATIONS

2) Commission urbanisme et voirie

- o Urbanisme :

Date de dépôt	Référence	Demandeur	Adresse demandeur		Situation	Parcelle	Objet
17/05/2023	DP 074 292 23 X 0022	OZENNE Amélie	10 route de l'Ancienne église	74150 VAULX	10 route de l'Ancienne église	A 1417	Changement des menuiseries
02/06/2023	DP 074 292 23 X 0023	VEYRAND Arthur	252 route du Miollasset	74150 VAULX	252 route du Miollasset	D 841	Pose d'une tonnelle en bois de 16 m2 accolée à l'abri de jardin en construction
10/06/2023	DP 074 292 23 X 0024	GUICHERD Denis	192 route de Mornaz haut	74150 VAULX	192 route de Mornaz haut	B 692	Isolation par l'extérieur de toute la maison
14/06/2023	DP 074 292 23 X 0025	RAVOIRE Yannis	1287 route de Nonglard	74150 VAULX	1287 route de Nonglard	B 861	Création d'une baie vitrée à la place d'une simple fenêtre

- o Voirie : point sur les travaux passés, en cours et à venir
 1. Point accidentogène en sortie de la Route de l'ancienne église, demande de pose d'un miroir ou étude pour un sens unique → à travailler
 2. Demande d'AMICO : la proposition est illégale, on ne peut pas déverser des eaux pluviales chez un privé, une alternative est en cours d'étude
 3. La DDT service des eaux sera relancée pour les travaux à Beulaz
 4. Fonds : bi-couche terminé
 5. En juillet, la tournée des petites réparations va être faite, y compris sur le Chemin de Seultier
 6. LED : cabinet d'études va regarder l'ensemble du parc de la commune, le contact est pris
 7. Eclairage solaire de l'espace loisirs : Porcheron fera un devis, qu'il faudra valider ou non selon le budget d'investissement disponible
 8. Cimetière : problème de désherbage récurrent
 9. Zones 30 : arrêté pris, commande des panneaux à faire

3) Commission Travaux – Aménagements

Voir compte-rendu envoyé aux élus le 07 juillet

- 4) **Commission marché, services, culture et vie associative**
 - Retour sur le marché du 18 juin : marché complet
 - Prochain marché le 16 juillet : peu de commerçants présents, vide-grenier
 - Réunion annuelle des associations le 03 juillet
 - AG de 3 P'tits points : les parents ont été sensibilisés sur leur manque d'investissement et de présence générale, 80 enfants pour le centre aéré cet été,

- 5) **Commission administration générale, Ressources Humaines, site internet**
 - Ajustements sur les plannings des agents dans le cadre de l'ouverture de classe supplémentaire

- 6) **Groupe de travail « Jeunesse »**
 - Rendez-vous avec l'Oscar pour évoquer la politique jeunesse, niveau primaire.

- 7) **Informations du CCAS**
 - Retour sur la cérémonie de la fête des mères

- 8) **Informations de l'Ecole**
 - Retour sur le conseil d'école du 22 juin : activités, effectifs : 112 élèves répartis ainsi : 16 PS, 11 MS 13 GS en 2 classes de maternelles, 19 en CP en 1 classe, 15 CE1 et 11 CE2 en 1 classe et 14 CM1 et 13 CM2 en 1 classe
 - Point sur l'ouverture de classe : besoin informatique listé et chiffré.
 - Point sur passage en self-service de la cantine : souhait de la municipalité d'installer ce nouveau mode de fonctionnement pour la rentrée des vacances de Toussaint.

D. QUESTIONS DIVERSES

- Définition des prochaines dates du conseil pour le 2nd semestre 2023 : la proposition de rester sur le rythme du 1^{er} vendredi du mois validée

Séance levée à 22h45

Signatures :

Cécile FANTINI, Secrétaire de séance	Isabelle VENDRASCO, Maire
	